

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION
DES HAUTS-DE-SEINE

FORMULAIRE DE SAISINE

*Concernant les locaux vides ou meublés à usage d'habitation principale
soumis à la loi du 6 juillet 1989 situés dans les Hauts-de-Seine*

Mise à jour le 15/02/2022

LOCAUX CONCERNÉS PAR LE DIFFÉREND

Appartement de pièces Immeuble(s) Maison de pièces

Surface du logement : m²

Adresse des locaux :

Date d'effet du bail : Date de fin du bail (éventuellement) :

Montant du loyer : € Montant des provisions pour charges : €

Montant du dépôt de garantie : €

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Bailleur(s) Mandataire Locataire(s)

Association de locataires / Amicale Autre (à préciser) :

NOM ET PRÉNOM (ou raison sociale) :

Adresse actuelle :

Adresse électronique : Tél :

Mandataire :

Adresse du mandataire :

IDENTIFICATION DE LA PARTIE ADVERSE

Bailleur(s) Mandataire Locataire(s)

Association de locataires / Amicale Autre (à préciser) :

NOM ET PRÉNOM (ou raison sociale) :

Adresse actuelle :

Adresse électronique : Tél :

Mandataire :

Adresse du mandataire :

MOTIFS DE LA DEMANDE

Cochez le ou les motifs de votre requête

Pour le parc privé :

- Réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat de bail (article 17-2 II. de la loi du 6 juillet 1989)
- Encadrement des loyers après prise de l'arrêté préfectoral fixant les loyers de référence, de référence majorée et de référence minorée (article 17 de la loi du 6 juillet 1989)*
- Evolution du loyer des logements vacants (article 18 de la loi du 6 juillet 1989)
- Fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit « de sortie de la loi de 1948 » (article 31 de la loi du 23 décembre 1986)
- Révision annuelle du loyer (article 17-1 de la loi du 6 juillet 1989 et article 30 de la loi du 23 décembre 1986)

**Seulement si le département est concerné par la mesure*

Pour le parc social et privé :

- Etat des lieux (entrée, sortie, état du mobilier pour les meublés)
- Dépôt de garantie
- Charges locatives
- Réparations locatives
- Décence du logement (article 6 et 20-1 de la loi du 6 juillet 1989)
- Congés

- Difficultés de nature collective: accords collectifs nationaux ou locaux (article 41ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986), application du plan de concertation collective (article 44bis de la loi du 23 décembre 1986), fonctionnement d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles
-

N.B : Pour tout motif non cité, la Commission de conciliation des Hauts-de-Seine n'est vraisemblablement pas compétente. Il conviendra alors de saisir les juridictions judiciaires (juge de proximité, tribunal d'instance).

Une procédure judiciaire relative à ce différend est-elle en cours :

- Non Oui auprès de la juridiction suivante :

OBJET DE LA DEMANDE

Décrivez de manière concise le différend que vous souhaitez soumettre à la Commission de conciliation des Hauts-de-Seine (considérant que vous aurez la possibilité d'explicitement le litige en séance).

DATE :

SIGNATURE :

DOSSIER COMPLET À TRANSMETTRE À L'ADRESSE SUIVANTE :

- ◆ par voie postale en recommandé avec avis de réception :

Secrétariat de la Commission Départementale de Conciliation

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France

Service Hébergement et Accès au Logement

Bureau des Rapports Locatifs et de la Prévention des Expulsions

Préfecture des Hauts-de-Seine

167-177 avenue Joliot Curie – BP 102

92013 NANTERRE CEDEX

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER EN DEUX EXEMPLAIRES :

Le dossier ne sera instruit qu'à sa complétude.

- ◆ pour les litiges relatifs à une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail :
 - formulaire de saisine complété (ou lettre de saisine mentionnant les noms et adresses des parties),
 - copie du contrat de bail,
 - copie intégrale de la **proposition de renouvellement** notifiée au locataire (avec la liste des références utilisées pour le calcul du loyer proposé),
 - copie de l'**acte d'huissier** ou de l'**accusé de réception** du courrier d'envoi de cette proposition,
 - le montant du **loyer actuel**, la **surface** et le **nombre de pièces** du logement doivent être mentionnés.
- ◆ pour les autres litiges :
 - formulaire de saisine complété,
 - copie du contrat de bail,
 - copie du courrier adressé en recommandé à la partie adverse préalablement à la saisine de la CDC,
 - le cas échéant : **décompte de sortie, justificatifs de charges, copie des états des lieux d'entrée et de sortie** et toute autre pièce utile à la compréhension du litige (courriers, courriels, photographies...)